

Brest et Bordeaux, le
N° 2024/214

02 OCT. 2024

ARRÊTÉ INTERPREFECTORAL

modifiant la composition du conseil scientifique placé auprès de la commission spécialisée du Conseil maritime de façade Sud-Atlantique chargée de la gestion et du suivi du développement de l'éolien en mer.

Le préfet maritime de l'Atlantique,

Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2022/038 du 04 avril 2022 portant règlement intérieur du Conseil maritime de la façade Sud-Atlantique, et notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 14 décembre 2020 portant création d'une commission spécialisée du conseil maritime de façade Sud-Atlantique chargée de la gestion et du suivi du développement de l'éolien en mer, et notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 08 février 2021 portant création du conseil scientifique auprès de la commission spécialisée du Conseil maritime de façade Sud-Atlantique chargée de la gestion et du suivi du développement de l'éolien en mer ;

CONSIDÉRANT le souhait exprimé par trois membres de quitter le conseil scientifique ;

CONSIDÉRANT l'absence récurrente de participation de deux membres du conseil scientifique ;

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer les capacités d'expertise du Conseil scientifique sur certains compartiments biologiques ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

L'article 5 – alinéa 2. de l'arrêté inter-préfectoral du 08 février 2021 portant création du conseil scientifique auprès de la commission spécialisée du Conseil maritime de façade Sud-Atlantique chargée de la gestion et du suivi du développement de l'éolien en mer, est modifié comme suit :

Les membres du conseil scientifique, désignés au titre de leur expertise scientifique *intuitu personæ*, jusqu'au 07 février 2027 sont les suivants :

NOM	COMPÉTENCE
Jean-Charles Massabuau	Acoustique
Raphael Musseau	Avifaune
Iker Castege	Avifaune
Karen Bourgeois	Avifaune
Maxime Leuchtman	Chiroptères
Françoise Gaill	Climatologie
Benoît Sautour	Climatologie
Antoine Gremare	Ecosystèmes marins, réseaux trophiques
Denis Fichet	Ecosystèmes marins, réseaux trophiques
Pierre-Guy Sauriau	Ecosystèmes marins, réseaux trophiques
Jorg Schafer	Géochimie des sédiments, biofouling, contaminants métalliques
Olivier Maire	Géochimie des sédiments, biofouling, contaminants métalliques
Bruno Deflandre	Biogéochimie des sédiments marins
Brice Trouillet	Géographie, sociologie, économie
Anne Boiron-Leroy	Ichtyofaune, ressources halieutiques
Christel Lefrancois	Ichtyofaune, ressources halieutiques
Laurent Soulier	Mammifères marins
Ludivine Martinez	Mammifères marins
Eric Chaumillon	Océanographie physique, dynamiques sédimentaires

Article 2

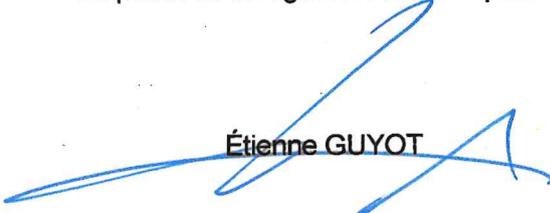
Le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Nouvelle-Aquitaine et de la préfecture maritime de l'Atlantique.

LES PRÉFETS COORDONNATEURS DE LA FAÇADE SUD-ATLANTIQUE

Le préfet maritime de l'Atlantique

Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine


Jean-François QUÉRAT


Étienne GUYOT